

Bulletin d'histoire politique

Trudeau : le fossoyeur de la dualité canadienne

Daniel Machabée



Volume 8, numéro 2-3, hiver 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060212ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060212ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Machabée, D. (2000). Trudeau : le fossoyeur de la dualité canadienne. *Bulletin d'histoire politique*, 8(2-3), 261–270. <https://doi.org/10.7202/1060212ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2000

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Trudeau : le fossoyeur de la dualité canadienne



Daniel Machabée¹
Historien

L'embourbement constitutionnel canadien réside dans l'incapacité des dirigeants de ce pays de concilier deux nationalismes diamétralement opposés, provenant de deux cultures, de deux groupes linguistiques différents. Les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1971) avaient pourtant clairement identifié le problème : la désuétude de la Constitution canadienne, doublée du manque d'égard linguistique et politique de la part de la majorité anglophone envers la minorité francophone, avaient provoqué une crise sans précédent au Canada. Seules de profondes modifications constitutionnelles pouvaient éviter que le Canada se scinde en deux.

En 1968, les commissaires s'apprêtaient à formuler des recommandations politiques au gouvernement canadien quand l'arrivée de Trudeau à la tête du pays et la mort de Laurendeau, alors coprésident de ladite commission, sonnent le glas de la dualité canadienne. Dès lors, l'espoir de voir la dualité canadienne reconnue s'effondre.

La rencontre de deux nationalismes

La crise politico-linguistique que vit le Canada au cours des années 1960 est provoquée par l'affermissement de deux nationalismes. D'une part, de plus en plus de Québécois francophones se reconnaissent comme une nation à part entière, laissant derrière eux les stéréotypes d'un peuple arriéré et conquis. Pour eux, qui croient toujours au mythe des « peuples fondateurs » et à celui du « pacte d'égalité » de la Confédération de 1867, la reconnaissance

de la dualité canadienne passe désormais par un nouveau statut politique pour le Québec. André Laurendeau en vient également à cette conclusion. Les gouvernements libéral de Jean Lesage (1960-1966) et unioniste de Daniel Johnson (1966-1968) puis de Jean-Jacques Bertrand (1968-1970) défendront cette politique devant le gouvernement fédéral lors des conférences constitutionnelles de cette époque.

D'autre part, les Canadiens anglais ne se perçoivent plus comme des Britanniques vivant au Canada mais comme *Canadians*. Conscients de former la majorité au pays, ils développent un nationalisme axé sur le gouvernement central d'Ottawa, auquel peu de francophones du Québec adhèrent. Jusqu'en 1967, le Canada anglais n'a pas véritablement de défenseur influent de son nationalisme sur la scène pancanadienne, comme c'est le cas pour les francophones avec André Laurendeau. Mais à partir de 1967, les données changent radicalement quand Pierre Elliott Trudeau entre en scène.

Les « pages bleues » du rapport final de la commission

Entre-temps, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme présente le tome I de son rapport final en décembre 1967, incontestablement le plus important de ses travaux. Contrairement au Canada anglais, le Québec français accueille assez bien ce tome. Les « pages bleues » écrites de la main d'André Laurendeau sont considérées comme l'œuvre la plus importante de sa vie. C'est dans celles-ci qu'il lègue sa pensée politique où il préconise un statut particulier pour le Québec.

Or, si le gouvernement du Québec adopte les conclusions du texte de Laurendeau quant au statut particulier pour la province de Québec, le gouvernement fédéral dirigé par Pierre Elliott Trudeau agit de façon totalement contraire en minimisant leur importance. Comme l'écrit Claude Ryan, « Pendant que Québec ne [cesse] de souligner l'importance qu'il [accorde] aux "pages bleues", Ottawa [s'évertue], au contraire, à les ignorer². » Trudeau n'est pas intéressé à octroyer un quelconque statut politique particulier au Québec. Québec est et doit être une province comme les autres. La vision du fédéralisme de Trudeau est sans ambiguïté : « Il faut que tous acceptent la formation au Canada d'une société pluraliste, bilingue et structurée politiquement par un régime fédéral³. » Sa vision du pays rejette carrément celle d'André Laurendeau et la position officielle du gouvernement du Québec.

Trudeau partage les mêmes idées que le commissaire influent Frank Scott : fédéralisme centralisé, rapatriement de la Constitution, création d'une charte des droits et libertés. Pour eux, le Canada est composé de dix provinces politiquement égales. Pendant que Scott s'évertue à défendre la thèse du *One Canada*, *One Nation* au sein de la commission, Trudeau l'impose d'emblée au gouvernement fédéral. Une de ses principales stratégies consiste à vouloir enchâsser une charte des droits et libertés dans la Consti-

tution. Pendant qu'il multiplie les efforts en ce sens, il fait preuve de fermeté envers les nationalistes québécois en refusant systématiquement de reconnaître l'existence des droits collectifs. En ne reconnaissant pas les droits collectifs, il légitime son refus d'octroyer un statut particulier au Québec.

Il est clair qu'à partir de 1968, le gouvernement fédéral rejette la thèse de la dualité canadienne. La croyance chez les francophones au concept des « deux peuples fondateurs » et à celui de « pacte » demeure un mythe auquel Trudeau donne le coup de grâce en engageant le gouvernement fédéral dans la promotion du *One Canada, One Nation*. Il tue également le mythe des deux majorités canadiennes auquel plusieurs francophones adhèrent, en stipulant que le Québec est une province comme les autres et en refusant de modifier son statut politique. Les francophones sont confrontés à un aspect de la réalité canadienne : ils prennent davantage conscience de leur minorité démographique, pourtant effective depuis plus d'un siècle.

Une commission détournée de ses objectifs

L'existence de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme repose en grande partie sur la promesse du gouvernement de Lester B. Pearson d'engager la commission sur la voie des recommandations politiques et constitutionnelles. Sans cette promesse, Laurendeau n'en aurait jamais accepté la coprésidence. Et même si le mandat est interprété de façon différente par l'ensemble des commissaires, il est clair, notamment pour André Laurendeau et le commissaire Paul Lacoste, que le mandat de la commission est de cette nature. Pour faire reconnaître le biculturalisme à l'échelle canadienne, il faut d'abord reconnaître le Québec comme une entité politique distincte des autres provinces. Laurendeau meurt cependant en 1968. Désormais, la promotion de la dualité canadienne et la parution d'un volume sur des recommandations politiques sont laissées entre les mains de commissaires francophones beaucoup moins influents que Laurendeau, alors que s'impose au gouvernement fédéral la thèse du *One Canada, One Nation*.

Trudeau n'est pas intéressé aux travaux de la commission ; c'est ce que Gérard Pelletier dit un jour à André Laurendeau : « Pierre n'attache aucun prix à votre rapport⁴. » En fait, Trudeau n'est pas intéressé à la dimension *politique* des travaux de la commission, puisqu'il veut mettre en œuvre sa propre politique. Même si les commissaires parvenaient à s'entendre sur la place du Québec au sein de la fédération canadienne, il est clair que Trudeau aurait ignoré de telles recommandations.

On parle beaucoup du détournement du rapport final par Pierre Elliott Trudeau comme d'une trahison de la pensée d'André Laurendeau. Neil Morrison, par exemple, affirme que « Laurendeau a été trahi par Trudeau, Marchand et certains chercheurs de la commission⁵ ». Léon Dion, qui a,

tout comme Morrison, participé de près aux travaux de la commission, affirme quant à lui que « le rapport a été détourné de ses fins. À l'origine, la commission voulait aider les minorités francophones et le Québec français. Mais cela a été déjoué par le gouvernement Trudeau⁶. » Enfin, dans un éditorial consacré à l'ajournement des travaux de la commission, Claude Ryan parle d'une œuvre inachevée : « Ils [les travaux de la commission] offrent le spectacle pénible d'une pensée trahie en cours de route ou tarie avant terme⁷. »

Ces témoignages démontrent qu'il y eut effectivement une « trahison » de la part du gouvernement fédéral envers la pensée de Laurendeau. Pierre Elliott Trudeau détourne délibérément les conclusions du rapport final, en ne retenant que les recommandations de la commission relatives à la politique linguistique. Mais en ce qui concerne la politique du biculturalisme, il ignore complètement les « pages bleues » et les demandes de réformes politiques du gouvernement québécois.

Croisade pour la « national unity »

Aussitôt arrivé au pouvoir, Trudeau déclenche son offensive contre le Québec, trop nationaliste à son goût. Deux des principaux obstacles de Trudeau à la poursuite de sa croisade contre le Québec sont les indépendantistes québécois et André Laurendeau. D'ailleurs, ce dernier avait déclaré un jour à Neil Morrison qu'il « [considérait] Trudeau comme un ennemi⁸ ». Or André Laurendeau meurt en 1968, laissant la commission sans véritable leadership. Également, la même année, meurt le premier ministre québécois Daniel Johnson. Son successeur, Jean-Jacques Bertrand, ne possède pas la verve de ses prédécesseurs. Devant le manque évident de leadership en provenance du Québec, Trudeau met en application sa politique législative sur le renforcement de l'unité nationale.

De 1968 à 1984, le gouvernement libéral dirigé par Pierre Elliott Trudeau promulgue à l'encontre de la dualité canadienne trois lois qui dénaturent l'esprit de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Ces lois consacreront hors de tout doute l'échec de cette commission dans l'application de son mandat et, par conséquent, clameront la mort de la dualité canadienne.

La Loi sur les langues officielles

La première de ces lois est la *Loi sur les langues officielles* sanctionnée en 1969. Cette loi s'inspire des recommandations du premier tome paru en 1967 du rapport final sur les *Langues officielles* de la Commission Laurendeau-Dunton. Mais cette loi est-elle fidèle à l'esprit des recommandations ?

Dans leurs conclusions, les commissaires recommandent que le français et l'anglais soient formellement reconnus comme les deux langues officielles

du pays, que l'Ontario et le Nouveau-Brunswick se déclarent d'eux-mêmes provinces bilingues, que toutes les provinces reconnaissent le bilinguisme dans leurs institutions parlementaires, que toute province où la minorité linguistique officielle dépassera dix pour cent se proclame bilingue, que des districts bilingues soient créés sous la supervision d'un comité de révision, que les municipalités enlèvent les restrictions à l'emploi du français et de l'anglais dans les administrations locales, que les parents aient le choix de la langue d'enseignement, que les articles 93a et 133 de la Constitution de 1867 soient modifiés en fonction de la réalité canadienne, et que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent une loi sur les langues officielles.

Or la *Loi sur les langues officielles* ne fait que reconnaître ce qui est inscrit dans la Constitution de 1867. En fait, la loi ne fait qu'officialiser avec un siècle de retard la réalité canadienne, soit l'existence de deux langues officielles au Canada, tout en imposant le bilinguisme dans les institutions fédérales. Cependant, si elle accorde plus de place à la langue française dans la fonction publique, elle ne change en rien son statut en dehors du Québec puisqu'elle n'améliore pas le sort des communautés francophones. Subséquemment, cette loi devait faire progresser l'enseignement de la langue française comme langue seconde dans les milieux anglophones. Or en 1973, soit quatre ans seulement après l'adoption de cette loi, le commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, qualifiera de « catastrophe nationale⁹ » l'enseignement du français comme langue seconde.

La loi fait beaucoup plus de mécontents que d'heureux. En outre, elle impose l'usage du français dans les institutions fédérales, ce que peu d'anglophones veulent, et le bilinguisme intégral dans la province de Québec, seule province où la langue française jouit d'un statut officiel. Elle donne aussi au gouvernement fédéral la responsabilité de la défense de la langue française et sa promotion d'un océan à l'autre. C'est carrément renier la légitimité d'un leadership québécois dans ce domaine tel que le souhaitait André Laurendeau. C'est criminellement falsifier l'héritage historique et culturel du Québec. L'opposition à cette loi est si vive qu'elle démontre jusqu'à quel point le bilinguisme est difficile à faire accepter à la population, même s'il doit se limiter aux institutions fédérales.

Sur tous les plans, le bilinguisme fait des mécontents et attise le malaise linguistique. Au Québec, particulièrement, il ne règle pas l'épineuse question de la langue de travail, ni de la langue d'enseignement. Au contraire, à partir de 1968, même avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, une période d'agitation politique relative à la question linguistique s'amorce avec le bilinguisme. En effet, à un an d'intervalle, deux événements forcent le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand à intervenir dans la crise :

les violents affrontements en 1968 entre francophones et italophones à Saint-Léonard en banlieue nord-est de Montréal à propos du choix de la langue d'enseignement, et le mouvement étudiant pour un McGill français en 1969.

Ces derniers troubles forcent le gouvernement du Québec à adopter la loi 63 la même année. Celle-ci assure aux parents le libre choix de la langue d'enseignement, tout en favorisant l'apprentissage de la langue française. Mais cette loi plaît à peu de gens. D'un côté, elle déplaît aux francophones qui désirent affermir la francisation de la métropole. De l'autre côté, elle déplaît aux non-francophones qui désirent continuer d'utiliser et d'exprimer librement leur langue maternelle. Ainsi, quand le Parti libéral du Québec dirigé par Robert Bourassa reprend le pouvoir en 1970, il crée la commission Gendron pour étudier la situation du français au Québec. Suivant les recommandations de celle-ci, il adopte en 1974 la loi 22 qui fait du français la seule langue officielle du Québec, bien qu'il reconnaisse toujours l'existence des deux langues nationales. Cette saga se poursuit en 1977, alors que le gouvernement du Parti québécois adopte la loi 101 qui fait de la langue française la seule langue officielle de la législation, de la justice, du travail, de l'enseignement et de l'affichage.

La vigueur des réactions à l'imposition du bilinguisme, tant au Canada anglais qu'au Québec français, démontre clairement que la politique de bilinguisme du gouvernement fédéral est nettement impopulaire et demeure une panacée utopique à un mal davantage politique.

La Loi sur le multiculturalisme

Le seconde loi est la loi relative au multiculturalisme, adoptée le 8 octobre 1971. L'année suivante, subséquemment, le gouvernement fédéral crée une Direction du multiculturalisme relevant du secrétariat d'État. Pour la première fois dans l'histoire canadienne, le Premier ministre nomme un ministre responsable du multiculturalisme.

En adoptant cette loi, le gouvernement fédéral donne un coup fatal à la reconnaissance de la dualité canadienne. À en croire la déclaration de Trudeau en Chambre au moment où il présente la *Loi sur le multiculturalisme*, celle-ci aurait été inspirée et reconnue par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme qui avait mis fin à ses travaux quelques mois plus tôt :

Mr. Speaker, I am happy this morning to be able to reveal to the House that the government has accepted all those recommendations of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism which are contained in volume IV of its reports directed to federal departments and agencies¹⁰.

Or Neil Morrison est catégorique sur ce point : « La commission [n'a] pas défendu une politique de multiculturalisme. » Au contraire, « le gouverne-

ment [laisse] de côté les concepts fondamentaux de politique biculturelle que la Commission [expose] dans son "introduction générale" au rapport final¹¹ ».

Après l'adoption de cette loi, l'espoir d'une reconnaissance effective et officielle de la dualité canadienne touche à sa fin. C'est Donald Horton qui exprime avec le plus de précision le chant du cygne de la dualité canadienne :

Trois ans après sa mort (Laurendeau), le gouvernement canadien [adopte] une politique culturelle officielle de bilinguisme et de multiculturalisme et les nouveaux termes qui [l'accompagnent] — « mosaïque culturelle », « pluralisme », etc. — [sont] autant de clous qui [scellent] les espoirs de Laurendeau d'une authentique égalité anglo-française fondée sur l'égalité¹².

Par la *Loi sur le multiculturalisme*, le gouvernement fédéral vise à contrer les aspirations nationalistes du Québec qui, malgré le fait qu'il soit dirigé par le fédéraliste Robert Bourassa, s'affirme de plus en plus comme un État national. Cette loi reconnaît la primauté de la thèse développée par Scott et Trudeau du *One Canada, One Nation*, en rejetant *de facto* les concepts des deux nations et des « deux peuples fondateurs ». Et surtout, elle met les francophones sur le même pied que les Ukrainiens et les Allemands de l'Ouest, reniant ainsi quatre siècles de présence française au pays. Pour Trudeau, l'histoire n'a plus aucun sens. Désormais, tous les citoyens, indifféremment de leur passé ou de leur appartenance ethnique et culturelle, sont canadiens.

La Loi constitutionnelle de 1982

La dernière des trois lois est adoptée une décennie après les deux précédentes. Mais c'est elle qui enterre définitivement la dualité canadienne. La pensée de Laurendeau reste malgré tout d'actualité au tournant des années 1980. La reconnaissance du concept de la dualité canadienne est un des arguments principaux des fédéralistes contre le projet de souveraineté-association du Parti québécois. En marge du débat, Trudeau promet avant le référendum de renouveler la Constitution canadienne. Il promet, une fois que le NON l'aurait emporté au référendum sur le projet de souveraineté-association du Parti québécois, de renégocier la place du Québec au sein de la fédération canadienne. Or malgré la victoire des fédéralistes au référendum de mai 1980, Trudeau n'a aucunement l'intention de rouvrir le vieux débat sur la dualité canadienne.

Après celui-ci, il voit enfin l'occasion de réaliser son vieux rêve de rapatrier la Constitution. Ce faisant, il ferme la porte aux vieilles aspirations nationalistes québécoises concernant la reconnaissance de la dualité canadienne. Ainsi, les pouvoirs politiques du Québec au sein de la fédération canadienne sont diminués. La nouvelle constitution est aussi « bonifiée » d'une charte des droits et libertés qui complète la *Loi sur le multiculturalisme*. Désormais les droits individuels ont primauté sur les droits collectifs. En d'autres termes, la *Loi constitutionnelle* de 1982 fait de la province de Québec

une entité politique au même titre que l'Île-du-Prince-Édouard, malgré l'évidente démesure démographique, sociale, économique et géographique. Non seulement n'est-il plus question de dualité canadienne, mais il n'est pas question non plus d'attribuer les pouvoirs particuliers à la province de Québec, que justifie pourtant sa spécificité culturelle.

Échec politique de la commission

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme met fin à ses travaux en mars 1971, à la suite de la mésentente entre ses membres sur la place à accorder au Québec au sein de la Confédération. Les divergences de vues entre les commissaires sur la nécessité d'un volume sur des recommandations politiques et constitutionnelles durent jusqu'à la fin de leurs travaux. Sans aucun doute, ils savent que Trudeau n'est pas intéressé à ce que ce volume voie le jour. Et Laurendeau n'est plus là pour en faire la promotion. Les commissaires avisent donc le premier ministre Trudeau qu'ils mettent fin à leurs travaux parce que, d'après eux, « il ne serait plus utile de publier certains rapports, vu que la plupart des données ont déjà beaucoup vieilli¹³ ».

L'achoppement des discussions autour du volume sur les recommandations constitutionnelles, doublé de l'intransigeance de Pierre Elliott Trudeau au sujet de la dimension politique du problème, provoquent l'échec de la commission dans sa tentative de faire reconnaître la dualité canadienne. Elle met fin à ses travaux dans la quasi-indifférence et laisse une impression amère de fin inachevée, comme l'exprime Claude Ryan : « C'est une fin en queue de poisson dont on n'avait jamais vu l'équivalent. C'est aussi un aveu d'impuissance attristant¹⁴. » Richard Arès abonde dans le même sens : « Devant une fin si peu glorieuse, que dire, sinon que le désappointement serait aujourd'hui moins grand si les premiers travaux de la Commission avaient hier suscité moins d'espoir¹⁵ ? »

Le gouvernement fédéral pensait résoudre le problème canadien en promulguant une loi à caractère linguistique. Mais c'est une erreur, comme le rappelle Richard Arès : « Comment peut-on prétendre régler le conflit entre deux majorités uniquement par une politique de promotion du bilinguisme au Canada ? C'est ignorer volontairement la dimension politique du problème de l'égalité au Canada¹⁶. »

La politique linguistique du gouvernement fédéral aurait pu minimiser l'échec politique de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme si elle avait été un succès. Mais elle échoue lamentablement. En effet, l'objectif de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 est de permettre aux Canadiens de devenir davantage bilingues et de renforcer l'unité canadienne. Or cette politique provoque plutôt un affrontement entre les deux principaux groupes linguistiques qui ne veulent pas se faire imposer l'autre

langue : « So, the official bilingualism that was introduced by Prime minister Trudeau seven years ago in order, he said, to unify the country, has succeeded in creating a confrontation between English and French speaking Canadians that could do irreparable harm to both¹⁷. » Même si cette loi est au cœur de la stratégie de Trudeau concernant l'unité nationale, les libéraux reconnaissent eux-mêmes leur échec : « La Loi des langues officielles de M. Trudeau, qui était destinée à encourager les Canadiens anglais et français à s'accepter mutuellement, n'atteignit pas cet objectif¹⁸. »

Cette loi échoue pour deux raisons. La première est que la notion du bilinguisme canadien est bien mal comprise par la population. Cela se voit lors des rencontres régionales de la commission et dans la réaction hostile des fonctionnaires anglophones de la fonction publique et de la population en général lors de l'application de la *Loi sur les langues officielles*. La deuxième raison est que le gouvernement fédéral sépare la question linguistique de la question politique. Il s'agit pourtant de faire appel à l'histoire québécoise et canadienne pour savoir que la question linguistique est irrémédiablement liée à la question politique.

En adoptant la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur le multiculturalisme*, le gouvernement fédéral rend complètement désuet l'esprit de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Non seulement fait-il fi de la majorité de ses recommandations, mais il dénature totalement leur portée, comme l'explique Neil Morrison : « Il a laissé de côté les concepts fondamentaux de politique biculturelle que la commission avait exposés dans son *Introduction générale au Rapport final*¹⁹. » Dans cette perspective, comment la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pouvait-elle réussir là où André Laurendeau avait échoué dans ses tentatives de faire reconnaître la dualité canadienne au Canada anglais ? Pour réussir, la commission devait inévitablement aborder le domaine politique parce que le noyau du problème canadien est avant tout politique et non linguistique.

Tout comme l'échec de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en ce qui concerne la dimension politique de son mandat, l'échec de la politique linguistique du gouvernement fédéral quelques années plus tard prouve que la commission a échoué aussi sur le côté linguistique de son mandat. Cet échec s'inscrit dans la nature même du Canada qui, tout en se définissant théoriquement comme un pays bilingue, est incapable d'en arriver à une égalité entre ses deux cultures dominantes.

Conclusion

La dualité canadienne était une option politique sertie entre le fédéralisme centralisé et l'indépendance du Québec. Or, Pierre Elliott Trudeau, par la politique linguistique et constitutionnelle que son gouvernement a promul-

gué, a creusé lui-même la tombe de la dualité canadienne. Il a nié catégoriquement les aspirations nationalistes des francophones du Québec, en axant sa stratégie sur un bilinguisme canadien chimérique impossible à réaliser. Trente années après la *Loi sur les langues officielles*, on peut aisément se demander si, après avoir été le fossoyeur de la dualité canadienne, Pierre Elliott Trudeau ne serait pas également le fossoyeur du Canada tel qu'il apparaît aujourd'hui, puisque les problèmes du Canada sont toujours les mêmes et que la crise s'est fortement amplifiée malgré son entêtement à régler celle-ci à sa façon...

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Auteur d'un mémoire intitulé *La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ou la tentative de reconnaissance de la dualité canadienne (1963-1971)*, soutenu au département d'histoire de l'UQAM en 1999.
2. Claude Ryan, « Le rêve trahi d'André Laurendeau », *Le Devoir*, 11 mars 1971, p. 4.
3. Richard Arès, *Nos grandes options politiques et constitutionnelles : dossier sur les options Canada, Canada bilingue, Canada français, Québec*, Montréal, éditions Bellarmin, 1972, p. 32.
4. André Laurendeau, *Journal*, Outremont, VLB éditeur, 1990, p. 352.
5. Neil Morrison dans Pierre O'Neil, « Trudeau a "trahi" la mission d'André Laurendeau », *Le Devoir*, 20 mars 1989, p. 2.
6. Léon Dion cité dans Pierre O'Neil, *ibid.*
7. Claude Ryan, « Le rêve trahi d'André Laurendeau », *Le Devoir*, 11 mars 1971, p. 4.
8. André Laurendeau cité dans Pierre O'Neil, *op. cit.*
9. James Laxer, *Le Canada des libéraux : Pierre Elliott Trudeau et la survivance de la Confédération*, traduit de l'anglais par Jean-Pierre Fournier, Montréal, Québec/Amérique, 1978, p. 223.
10. Cité dans Bruce W. Hodgins, *Canadians, Canadiens and Québécois*, Toronto, Prentice-Hall of Canada, 1974, p. 177. Le tome IV du rapport final est intitulé *Apport culturel des autres groupes ethniques*.
11. Neil Morrison cité dans Robert Comeau et Lucille Beaudry (dir.), *André Laurendeau, un intellectuel d'ici*, Montréal, PUQ, 1990, p. 216-218.
12. Donald J. Horton, *André Laurendeau. La vie d'un nationaliste 1912-1968*, traduit de l'anglais par Mario Pelletier, Montréal, Bellarmin, 1995, p. 355.
13. Claude Ryan, « Le rêve trahi... », *op. cit.*
14. *Id.*
15. Richard Arès, « Là où la Commission B. B. a échoué, le Comité sur la Constitution réussira-t-il ? », *Relations*, mai 1971, p. 149.
16. Richard Arès, *Nos grandes options...*, *op. cit.*, p. 76.
17. Winnet Boyd dans James V. Andrew et Winnet Boyd, *Bilingual Today, French Tomorrow : Trudeau's Plan and How It Can Be Stopped*, Richmond Hill, éditions BMG, 1977, préface.
18. James Laxer, *Le Canada des...*, *op. cit.*, p. 218.
19. Neil Morrison, « Bilinguisme et biculturalisme », dans Lambert De Bruycker et John Newlove (dir.), « Dossier spécial à l'occasion du 25^e anniversaire de la Commission B. B et du 20^e anniversaire de la Loi des langues officielles », *Langues et société*, été 1989, p. D-7.